

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 31/07/2026 - 14208 - 2011 B 00996 - 532 675 451 - AB NAUTISME

DEPOT DU

31 JUL. 2026

14208

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

Désignation de l'entreprise

Adresse de l'entreprise

Numéro SIRET

Durée de l'exercice en nombre de mois

Durée de l'exercice précédent

Exercice clos le
31/12/2025

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres *	010 014	012 016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	
	Immobilisations financières* (1)	040	042	
	Total I (5)	044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068 072	070 074	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	
	Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II	096	098	
	Total général (I + II)	110	112	

PASSIF

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120	
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Reserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
Total I		142	
Provisions pour risques et charges		Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA) 169	172	
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
Total III		176	
Total général (I + II + III)		180	
ET VOIES	Dont immobilisations financières à moins d'un an 193		195
	Dont immobilisations à plus d'un an 197		182
	Dont provisions pour risques et charges à déduire 199		184

4. Dont dettes supérieures à un an

5. Dont immobilisations financières à moins d'un an

6. Dont provisions pour risques et charges à déduire

7. Dont provisions pour risques et charges à déduire

N° de l'entreprise (col. 1)		Designation de l'entreprise (col. 2)		Neant		
				Exercice clos le		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export	209	210	
			et livraisons	215	214	
	Production vendue	{ biens	intracommunautaires	217	218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée *	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes *	(dont crédit bail mobilier			242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CEE et CVAE *	243		244	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-2° al 3 du CGI)	255		254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	
		{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	
Produits financiers	Produits financiers		(III)		280	
	Produits exceptionnels		(IV)		290	
	Charges financières		(V)		294	
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art. 217 bis C)	347		300	
		{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)		306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033 not)				324	
Deductions	Divers*, dont intérêts excédentaires des emprunts et des associés	247			330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et loyers d'option		(Part des loyers dépensée de réintégration (art. 218 bis C)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Deductions	Entreprises nouvelles (44 bis C)	986			987	
	ZRD (44 ter C)	127			989	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 bis C)	991			138	
	ZFANG (44 quater C)	345			181	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 bis C)	992			344	
	Créance due au report en arrière du déficit	346			993	
	Deduction exceptionnelle (art. 39 bis C)	655			648	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis C A)	643			990	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis C B)	645			649	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis C C)	647			641	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352
	Déficits	Déficits antérieurs reportés en arrière				356
Déficits antérieurs reportés en avant					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	

Nature des immobilisations		Designation de l'immobilisation			Nature des immobilisations	
		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	2. Réévaluation éventuelle
I IMMOBILISATIONS						
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
	Immobilisations financières	480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	
II AMORTISSEMENTS						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (diminutions de l'exercice)	Diminutions (amortissements différents aux éléments sur les de l'exercice précédent)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495	497	498	499	
	Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	506	
	Terrains	510	512	514	516	
	Constructions	520	522	524	526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536	
	Installations générales agencements divers	540	542	544	546	
	Matériel de transport	550	552	554	556	
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566	
TOTAL		570	572	574	576	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		1. Plus-values et moins-values pour les entreprises de 15 à 49 salariés pour les entreprises de 15 à 49 salariés (voir l'article 150 A du Code de Commerce et l'article 150 B du Code de Commerce)				
Nature des immobilisations		1	2	3	4	5
de la propriété industrielle		6	7	8	9	10
Immobilisations						
Valeur d'origine						
Amortissements						
Plus-values						
Moins-values						
TOTAL						
TOTAL						

1. Plus-values et moins-values pour les entreprises de 15 à 49 salariés pour les entreprises de 15 à 49 salariés (voir l'article 150 A du Code de Commerce et l'article 150 B du Code de Commerce)

2. Plus-values et moins-values pour les entreprises de 50 à 99 salariés pour les entreprises de 50 à 99 salariés (voir l'article 150 A du Code de Commerce et l'article 150 B du Code de Commerce)

3. Plus-values et moins-values pour les entreprises de 100 à 499 salariés pour les entreprises de 100 à 499 salariés (voir l'article 150 A du Code de Commerce et l'article 150 B du Code de Commerce)

Designation de l'entreprise		Montant	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice
	Amortissements dérogatoires	600	602
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603
	Autres provisions réglementées	610	612
	Provisions pour risques et charges	620	622
	Sur immobilisations	630	632
	Sur stocks et en cours	640	642
	Sur clients et comptes rattachés	650	652
	Autres provisions pour dépréciation	660	662
	TOTAL	680	682
			684
			686
B	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
	Dotations	Reprises	
	Financement	681	683
	Autres amortissements dérogatoires	700	705
	Financement	710	715
	Construction	720	725
	Inst. techniques mat. et outillage	730	735
	Inst. générales, agencements amén. dif.	740	745
	Matériel de transport	750	755
	Autres immobilisations corporelles	760	765
	TOTAL	770	775
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
	Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle		
	Indemnités pour dommages à payer		
	Charges sociales et fiscales correspondantes		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780		
II	DÉFICITS REPORTABLES		
	Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	1 141
	Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
	Déficits imputés	983	1 241
	Déficits reportables	984	1 241
	Déficits de l'exercice	860	
	Total des déficits restant à reporter	870	
III	DIVERS		
	Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	323	
	dont cotisations facultatives Madelin		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
	Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380
	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
	N° du centre de gestion agréé		388
	Montant de la TVA collectée		374
	Montant de la TVA déductible sur biens et services		373
	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		376
	Autres déficits et plus-values		375

Designation de l'entreprise		N° SIRET			
Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Durée en nombre de mois	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel		376			
Dont apprentis		657			
Dont handicapés		651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		165			
TOTAL 1		106			
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143			
Subventions d'exploitation reçues		113			
Variation positive des stocks		111			
Transferts de charges budgétaires à caractère courant		116			
Revenus, subventions, indemnités, honoraires et appointements rattachés à l'activité normale		183			
TOTAL 2		144			
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats		121			
Variation négative des stocks		145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150			
TOTAL 3		152			
IV Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2 - TOTAL 3		137		
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329 AC et 1329 DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329 AC et 1329 DEF)		117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.					
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE		1120			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de l'année précédente ou montant ancré à 12 mois)					
Efforts au sens de la CVAE		123			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de l'année précédente ou montant ancré à 12 mois)		124			
Part de cotisation		125			
Date de cessation		126			

02/01/2025
N° 123456789

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIREN 1234567890123456789

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ASSOCIATION

ADRESSE (voies) 1234567890123456789

CODE POSTAL 90101

VILLE BRAY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE 901NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES 902NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE 903NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES 904

TOTAL DES LIGNES 901 + 903 905

TOTAL DES LIGNES 902 + 904 906

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom de famille		Prénoms (1)	
	Nom d'usage			
			% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance	Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	
Titre (2)	Nom de famille		Prénoms (1)	
	Nom d'usage			
			% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance	Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque les données relatives aux adresses des personnes physiques sont incomplètes, elles doivent être complétées par les données relatives aux adresses des personnes morales. (2) Lorsque les données relatives aux adresses des personnes physiques sont incomplètes, elles doivent être complétées par les données relatives aux adresses des personnes morales.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2025

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)		
Montant des distributions		(e)		
autres que celles visées en (a),		(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		(g)		
		(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 48-6 ann. III du CGI) - SARL : tous les associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS : associés en nom ou commandites - SEP et sté de copropriétaires de diverses associations, gérants ou participants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	a titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPÔT

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)

MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

AB NAUTISME

19 Square des Treilles

35170 BRUZ

532 675 451 00019

FR5953267545100019

ANNEXES DU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

La société AB NAUTISME a été créée courant d'année 2011 (1^{er} juin).

Elle sert depuis l'origine de support juridique à un site internet qui s'appelle : www.zonenautique.fr

Au cours de l'exercice 2024, l'activité d'AB NAUTISME a servi de support juridique au site internet Zonenautique.fr mais les fonctionnalités payantes proposées n'ont pas permis de réaliser un petit chiffre d'affaires.

Dans le même temps, AB NAUTISME a conservé une activité sur son site internet de vente d'annexes de bateaux pour développer son activité mais l'absence de communication n'a pas permis de réaliser des ventes suffisantes.

AB NAUTISME a concrétisé un contrat annuel de surveillance d'un bateau pour l'un de ses clients.

Le chiffre d'affaires réalisé restant limité à 417 €.

L'exercice 2025 se clôture sur un bénéfice de 194 €uros.

Clients : Petit C.A. réalisé par vente d'options et de fonctionnalités payantes,
par la vente d'annexes et mise en place d'un contrat annuel

Charges : Achat de marchandises (0%)
Frais bancaires pour tenue de compte (80%)
Impôts et taxes (20%)

TVA : TVA due : 83 €uros

B3.
AT

TVA déductible : 44 €uros

Soit une TVA due de : 39 €uros

Banque : Au 31/12/2025, solde du compte bancaire est de 4384 €uros

Immobilisations et amortissement : Pas d'acquisition sur l'exercice

Stocks : Pas de produits en stock au 31/12/2025

Cotisations sociales : L'entreprise ne compte aucun salarié. Pas de rémunération versée.



B3



AB NAUTISME

19 Square des Treilles

35170 BRUZ

532 675 451 00019

FR5953267545100019

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 MAI 2026

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et compte de résultats dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société AB NAUTISME a été créée courant d'année 2011 (1^{er} juin).

Elle sert de support juridique à un site internet qui s'appelle : www.zonenautique.fr et à un autre site qui s'appelle : www.annexebateau.com

1) Présentation des états financiers

Les états financiers qui sont présentés ont été élaborés dans le respect des principes de continuité, de constance des méthodes et de prudence.

Au terme des 12 mois d'exercice 2025, le chiffre d'affaires réalisé est de 417 euros. Le résultat est bénéficiaire de 194 euros HT.

B.S.

AT

2) Situation et activité au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2025, l'activité d'AB NAUTISME s'est cantonnée à servir de support juridique au site internet Zonenautique.fr, crée en 2011 et à administrer le site annexebateau.com sur la période.

Pour rappel, Zonenautique.fr est un site internet d'annonces nautiques assorti d'un espace communautaire (réseau social) où se retrouvent les professionnels et les pratiquants d'activités et de loisirs nautiques.

Pour les professionnels du secteur, Zonenautique.fr est un outil de communication permettant de référencer leurs activités et d'en faire la promotion à un coût raisonnable et de diffuser des annonces.

Pour les pratiquants, Zonenautique.fr permet d'acheter ou vendre au travers du service d'annonces gratuites, mais aussi d'organiser leurs futurs temps libres en trouvant le stage de voile, de plongée, de kitesurf... de réserver leurs locations de bateaux ou de jets, de financer ou d'assurer leur embarcation... au travers des offres proposées par les professionnels.

Au travers de l'Espace Communautaire, Zonenautique.fr permet aussi de communiquer, échanger, diffuser de l'information nautique ou faire part d'expériences personnelles.

Les fonctionnalités payantes mises en place n'ont permis de générer qu'un petit chiffre d'affaires qui reste insuffisant et décevant. Un contrat de surveillance annuel d'un bateau client a été mis en place.

3) Evolution prévisible et perspectives d'avenir

On ressent que le secteur nautique est impacté par la crise la concurrence de sites d'annonces généralistes et cela se traduit par une absence des achats d'options payantes sur l'exercice 2025, comme cela avait été constaté sur la fin d'exercice 2024.

Le site met toutefois en ligne plus de 4500 annonces de bateaux et matériels nautiques ce qui est plutôt honorable si on compare aux sites sur le même créneau qui se sont lancés en même temps que zonenautique.

Toutefois, acquérir de la notoriété et installer un site parmi les référents de son secteur d'activité est une entreprise de longue haleine.

Un travail important de communication et de promotion reste à mener pour promouvoir le site. On sent également une concurrence très importante de sites

BT
AT

d'annonces généralistes qui captent énormément d'annonces de ce secteur d'activité.

AB NAUTISME doit rester axée sur le développement de son site Zonenautique.fr en s'adressant davantage à une cible de professionnels qu'à une cible de particuliers.

Pour générer un complément d'activité, il a été relancé le site internet spécialisé sur la vente d'annexes de bateaux sur internet : www.annexebateau.com
Mais la relance de cette activité n'a pas permis de générer de chiffre d'affaires sur l'exercice 2025 car l'activité a été contrainte de faire face aux pénuries de matières premières et à l'augmentation des prix rendant les délais de livraison incertains.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 417 euros

Le résultat d'exploitation ressort à 194 euros

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 euros

Le montant des charges sociales s'élève à 0 euros

Compte tenu d'un résultat financier de 0 euros et d'un résultat exceptionnel de 0 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 194 euros.

Au 31/12/2025, le total du bilan de la société s'élevait à 4384 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DES RESULTATS

Nous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 194 euros en report à nouveau.

133 .
AI

Report à nouveau : + 194 euros

Les résultats constatés sur les exercices précédents ayant été affectée précédemment en report à nouveau, le montant total de report à nouveau devient : -987 euros ((-1181 €) + (194 €))

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de code général des impôts, il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes.

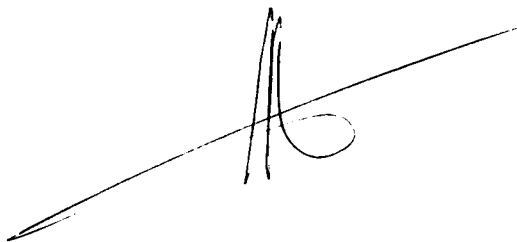
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du Code des impôts, nous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Nous vous remercions de bien vouloir donner quitus de sa gestion à la présidence, d'approuver les comptes et le bilan qui sont présentés et de voter en faveur des résolutions qui seront mises aux voix.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président



B.3.
A.5

AB NAUTISME

19 Square des Treilles

35170 BRUZ

532 675 451 00019

FR5953267545100019

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 MAI 2026

FEUILLE DE PRESENCE

Actionnaire	Nombre de parts	Mandataire	Signature
JEHAN Bertrand Résidence les Belles Etentes 76119 Sainte Marguerite sur Mer	50%	-	
JEHAN Anthony 19 Square des Treilles 35170 Bruz	50%	-	

Le Président certifie exact la feuille de présence et atteste que l'ensemble des actionnaires sont présents.

Fait à Bruz, le 30 mai 2026

AB NAUTISME

19 Square des Treilles

35170 BRUZ

532 675 451 00019

FR5953267545100019

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 MAI 2026

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six (2026),

Le 30 mai

A 10h30

Les actionnaires de la société AB NAUTISME, SAS au capital de 5000 euros, dont le siège social est 19 Square des Treilles à Bruz (35170) se sont réunis au dit siège sur convocation qui leur a été remise en main propre contre émargement le 7 mai 2026 par la présidence.

Une copie de cette lettre de convocation émargée est déposée sur le bureau de l'assemblée.

L'assemblée est présidée par M. Anthony JEHAN en sa qualité de Président Directeur Général.

Sont présents :

M. Bertrand JEHAN, propriétaire de 50% des parts sociales.

M. Anthony JEHAN, propriétaire de 50% des parts sociales.

Soit au total deux actionnaires présents totalisant 100% des parts.

L'assemblée étant valablement constituée, le Président déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise. Les actionnaires présents ont signé la feuille de présence.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du rapport de gestion
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Affectation du résultat de l'exercice
- Pouvoirs pour formalités
- Questions diverses

Le président dépose sur le bureau les documents et déclare que les documents ont été adressés aux actionnaires au moins quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Personne ne demandant la parole, le président, met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

B-S

Première résolution : présentation du rapport de gestion
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

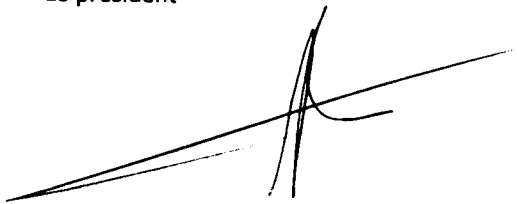
Deuxième résolution : examen et approbation des comptes
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution : affectation du résultat
Le bénéfice constaté sur l'exercice 2025 est portée en report à nouveau.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution : pouvoirs pour formalités
L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Anthony JEHAN pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole pour diverses questions, la séance est levée.

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small loop.

B3.
AT